

DÉBAT PUBLIC SUR LE NUCLÉAIRE : LETTRE OUVERTE AUX PARLEMENTAIRES SUITE A LA SAISINE DE LA CNDP

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir soutenu la démarche ou signé la lettre de saisine adressée le 25 octobre 2022 à la Présidente de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour qu'elle organise un vrai débat public sur « la place du nucléaire dans le système énergétique de demain ».

Cette première étape était nécessaire mais elle n'est pas suffisante pour aller au fond du diagnostic sur le nucléaire et du débat public permettant aux citoyennes et citoyens de se prononcer. Et il n'est pas certain que la CNDP réponde favorablement.

Sans attendre de se prononcer sur la saisine, elle a engagé le 27 octobre un débat public sur un programme proposé par EDF de 6 réacteurs nucléaires de type "EPR2", dont les deux premiers seraient situés à Penly, en Normandie¹. Ce débat se terminera le 27 février 2023.

Parallèlement le gouvernement a engagé, le 20 octobre, une concertation nationale sur le système énergétique de demain ("*Notre avenir énergétique se décide maintenant*"). Elle se terminera le 31 décembre 2022.

D'autres concertations, débats publics, enquêtes publiques relatives à des projets de construction de nouvelles installations nucléaires ou à la prolongation d'exploitation d'installations existantes, ont déjà été réalisés ou sont en cours ou en préparation².

Or ils ne permettent pas d'aborder la question première qui interpelle les citoyennes et citoyens : « **Faut-il ou non accepter la prolongation de l'industrie nucléaire en France ?** ». À la lecture des fiches de présentation de ces débats et des rapports de commissions d'enquêtes publiques, il saute aux yeux que cette question est sans cesse contournée et éludée par la procédure bureaucratique.

Les gouvernements successifs, l'administration d'Etat, les industriels et les collectivités concernées, la CNDP, ont en effet pris la très mauvaise habitude, pour tout ce qui touche à l'industrie nucléaire, d'organiser ces consultations obligatoires du public alors que les décisions sont déjà prises, en présentant des dossiers techniques qui ne sont assortis d'aucune expertise indépendante et en saucissonnant les procédures de telle manière qu'il ne soit pas possible de remettre en cause la logique d'ensemble, c'est-à-dire la poursuite coûte que coûte de la politique nucléaire de la France. Et bien entendu la question de la place du nucléaire militaire dans cette politique n'est jamais posée.

Un soutien de type politique est donc indispensable pour permettre qu'aucune des questions fondamentales permettant d'éclairer les débats ne soit écartée a priori³. Ce soutien est également nécessaire pour que toutes les réponses soient examinées, notamment celles qui ne vont pas dans le sens d'une poursuite du nucléaire militaro-civil. Enfin ce soutien est indispensable pour que l'ensemble des citoyennes et citoyens soient finalement questionnés, au moyen d'un référendum, sur ce qui est de leur compétence.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame, Monsieur, de préparer un référendum d'initiative partagée sur le nucléaire, comme vous en avez la possibilité⁴. Il faut, dans un premier temps, qu'un cinquième des parlementaires présente un projet de loi référendaire, comme cela a été fait pour la taxation des superprofits. C'est la seule procédure démocratique actuellement disponible pour permettre à l'ensemble des citoyennes et citoyens de se prononcer sur la poursuite ou non de l'industrie nucléaire militaro-civile et de toutes ses facettes.

Nous vous saurions gré, également, de questionner le gouvernement sur la concertation qu'il organise avec les garants de la CNDP⁵ et de questionner la CNDP sur deux concertations en cours relatives à des projets entrant dans le champ de l'article L 121-8-I du code de l'environnement (nouveau site hors production électro-nucléaire correspondant à un investissement d'un coût supérieur à 460 M €)⁶. Les modalités de participation du public retenues par le gouvernement et par la CNDP (concertations sans contre-expertise des projets et non pas débats publics contradictoires) semblent très insuffisantes au regard des enjeux et de l'avis de la CNDP du 1^{er} décembre 2021⁷ ainsi que de sa note d'éclairage publiée en février 2022⁸.

Dans l'attente d'une réponse favorable à ces demandes, nous vous prions de recevoir, Madame ou Monsieur, nos respectueuses salutations.

Liste des 63 signataires au verso.

Signataires au 29/11/2022

Allizond Lionel 73520 Saint Béron
Beaugrand Philippe 71500 Vincelles
Bennejean Jean-Christophe - 86000 Poitiers
Biguet-Mermet Pierre 73160 Saint Thibaud de Couz
Bonnet Jacques 73330 Domessin
Bonnisseau Anne-Marie 94800 Villejuif
Boué Christian 47360 Montpezat
Boué Stella 47360 Montpezat
Brunet Anne-Marie 01360 Loyettes
Cabanel Olivier 38490 Chimilin
Canlay Roberte 73000 Chambéry
Carrozza Gianni 93130 Noisy-le-Sec
Chabert Elodie 73160 Cognin
Champavert Stéphane 73100 Aix les Bains
Chaniel Françoise 86580 Biard
Chatard Madeleine 01120 Béliigneux
Colin Albane 01120 Montluel
Collet Jean-Pierre 01500 Ambronay
Collombet Annie 73140 St Michel de Maurienne
Crochemore Alain 76610 Le Havre
Crochemore Elisabeth 76610 Le Havre

Cruzel Philippe 46170 Castelnaud Montrater
Cuny Alain 01360 Loyettes
Declippeir Françoise 73000 Chambéry
Déseraud Christine 38390 Parmilieu
Duplan André 73500 Modane
Duroux Florent 01150 Leyment
Dyon Jean-Marie 38320 Herbeys
Fanton Franceline 69800 Saint Priest
Finas Brigitte 73000 Chambéry
Franquet Christine 01210 Ferney-Voltaire
Gehin Chantal
Guirkinger Gilbert 73160 Saint Sulpice
Guittenit Monique 47360 Lusignan-Petit
Kargul Maryse 01300 Parves et Nattages
Lablanquie Michel 46400 Saint Céré
Lambersens Philippe 38950 Quaix en Chartreuse
Lariguet Georges 73000 Chambéry
Lenoir Yves 75013 Paris
Lermyte Chantal 75013 Paris
Lupo Antoine 73360 St Pierre de Genebroz
Majerowicz Sébastien 69210 L'Arbresle

Manceau Thierry 69770 Montrottier
Marmottant Sonia 38400 Saint Martin d'Hères
Monnet Patrick 69220 Lancié
Moreira Véronique 69800 Saint Priest
Moulard Régis 73000 Chambéry
Noraz Martine 73450 Valmeinier
Ottenio Jean-Luc 73870 Albanne
Palmier Véronique 69008 Lyon
Pascal Marc 73000 Chambéry
Pasquinet Jean-Luc 56360 Le Palais
Peguín Pierre 30140 Mialet
Pisani Florence 01350 Ceyzérieu
Pointon Philippe 73190 Apremont
Prost Georges 01100 Yonnax
Revest Jean 84570 Mormoiron
Savoie Gérard 73130 La Chambre
Seigle Pascale 73160 Corbel
Sugita Kurumi 38000 Grenoble
Truchet Eliane 73300 Saint Jean de Maurienne
Vallet François 73000 Chambéry
Vidaud Ghislaine 01260 Arvière en Valromey

Notes et références

¹ <https://www.debatpublic.fr/nouveaux-reacteurs-nucleaires-et-projet-penly-un-debat-public-inedit-qui-debutera-le-27-octobre>

² https://www.debatpublic.fr/les-projets-en-debat-170?form_build_id=form-X7R53k_soQbpQp1DxgOl2Lh3hyVml3Q1PrDTcDOZcY&form_id=projects_filter_form&field_status_term%5B22%5D=22&field_status_term%5B23%5D=23&field_theme%5B247%5D=247&op=Filter%20les%20r%C3%A9sultats

Ou encore enquête publique sur le dossier d'EDF en vue de la prolongation, au-delà de sa quatrième visite décennale, du réacteur N°2 de la centrale nucléaire du Tricastin

www.registre-dematerialise.fr/4255

³ Par exemple :

- Le programme nucléaire décidé au début des années 1970 a-t-il permis à la France d'améliorer son indépendance énergétique et de réduire significativement sa dépendance aux énergies fossiles ?
- La production d'électricité nucléaire est-elle un atout économique ou une charge pour la France et pour ses habitants ?
- L'industrie nucléaire militaro-civile est-elle sûre et exempte d'émissions polluantes dangereuses pour l'homme et son environnement ?
- La production d'électricité nucléaire est-elle compatible avec la préservation des ressources en eau potable ?
- La production de déchets radioactifs est-elle compatible avec la préservation à long terme de l'habitabilité des territoires ?
- L'industrie nucléaire est-elle exempte d'effets négatifs sur le climat ?
- L'industrie nucléaire pourrait-elle s'affranchir rapidement de ses productions militaires pour se mettre en conformité avec le traité d'interdiction des armes nucléaires ?

⁴ <https://www.vie-publique.fr/fiches/23968-en-quoi-consiste-le-referendum-dinitiative-partagee>

⁵ <https://www.debatpublic.fr/concertation-nationale-sur-le-systeme-energetique-de-demain-notre-avenir-energetique-se-decide-2980>

⁶ Seraient concernées :

- la concertation continue en cours sur le projet d'EDF de construction d'une piscine d'entreposage à long terme des combustibles nucléaires usés (Mox – mélange de plutonium et d'uranium appauvri – et URE – uranium de retraitement) sur une parcelle de l'usine de retraitement de matières radioactives d'Orano – La Hague (Manche)

<https://www.debatpublic.fr/une-piscine-dentreposage-de-combustibles-nucleaires-uses-sur-le-site-de-la-hague-245>

- la concertation préalable à venir sur le projet d'Orano d'augmentation de capacité de l'usine d'enrichissement d'uranium Georges BESSE II sur le site du Tricastin à cheval entre Drôme et Vaucluse

<https://www.debatpublic.fr/usine-denrichissement-duranium-georges-besse-ii-3393>

⁷ <https://www.debatpublic.fr/debat-public-sur-le-nucleaire-la-recommandation-de-la-cndp-2686>

⁸ <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-06/CNDP-Eclairage-Nucleaire-16022022.pdf>